

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 avril 2011**

Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat des Eaux de Roche de Vic en Corrèze

L'an deux mille onze, le dix neuf avril à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept avril, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régionale du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général de la Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

Sont excusés :

Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le Conseil Général de la Corrèze a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à la pose de fourreaux de télécommunication en coordination avec des travaux d'adduction d'eau réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux de Roche de Vic.

Ainsi un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, stipulant les droits et obligations des deux entités, est en cours de rédaction.

Cette coordination de travaux, qui concerne un tronçon de cinq kilomètres entre Le Chastang et Albussac, permet de ramener le coût de la pose de fourreaux à environ 40 k€ euros, versus environ 150 k€

Le financement de cette opération est assumé par le Département de la Corrèze, la Région, la CC de Tulle Cœur de Corrèze et la CC du Pays d'Argentat.

DORSAL se chargera de solliciter des fonds FEDER étant donné que le Syndicat des Eaux n'a pas la compétence en matière de haut débit.

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
FEDER	7 160 €	20%
REGION LIMOUSIN	9 547 €	26.67%
DEPARTEMENT CORREZE	9 547 €	26.67%
CC TULLE CŒUR DE CORREZE	4 773 €	13.33%
CC PAYS D'ARGENTAT	4 773 €	13.33%
<i>TOTAL</i>	<i>35 800 €</i>	<i>100%</i>

Un deuxième tronçon pourrait être ajouté ; il est en cours d'étude et de discussion.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat des eaux de Roche de Vic, donnent autorisation au Président pour la signer ainsi que tout acte s'y rapportant et pour procéder aux demandes de subventions telles que définies ci-dessus.

Fait à Limoges, le 19 avril 2011



Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 juin 2011**

Objet : Plan de financement des travaux dans le cadre de la convention signée avec le Syndicat des Eaux de Roche de Vic

L'an deux mille onze, le vingt juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix juin, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES
Mr Pierre LEFORT
Mr Didier BARDET
Mme Monique BOULESTIN
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Général de la Haute Vienne
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Maire Adjointe de la Ville de Limoges
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Arnaud BOULESTEIX (et sa suppléante)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)

Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le 19 avril dernier, le plan de financement des travaux relatifs à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les Syndicat des Eaux de Roche de Vic a été défini. Il concernait un premier tronçon. Un deuxième tronçon avait été évoqué, il a abouti. C'est un tronçon de sept kilomètres entre Chenailler-Mascheix et Brivezac qui représente un coût de 62 100 € HT.

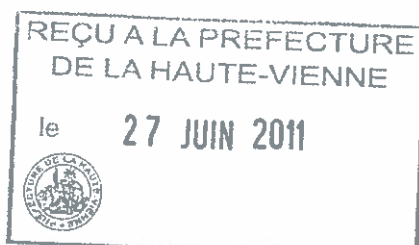
DORSAL se charge de solliciter des fonds FEDER étant donné que le Syndicat des Eaux n'a pas la compétence en matière de haut débit.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
FEDER	12 420 €	20%
REGION LIMOUSIN	16 560 €	26.667%
DEPARTEMENT CORREZE	16 560 €	26.667%
CC SUD CORREZIEN	16 560 €	26.666%
TOTAL	62 100 €	100%

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le plan de financement proposé en séance sous réserve que la Communauté de Communes du Sud Corrèzien délibère sur sa participation et son adhésion à DORSAL en tant que membre associé.

Les membres du comité syndical donnent autorisation au Président, à l'unanimité, pour procéder aux demandes de subventions correspondantes.



Fait à Limoges, le 20 juin 2011

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

